

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > CAP - Métiers de la coiffure

← Retour à la recherche

CAP - Métiers de la coiffure

Code de la fiche :
RNCP34670

Etat :
Active

↓ Télécharger ? Aide en ligne Europass

L'essentiel



Nomenclature
du niveau de qualification

Niveau 3



Code(s) NSF

336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes



Formacode(s)

42050 : Coiffure



Date d'échéance
de l'enregistrement

31-08-2024

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	11004301500012	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le secteur de la coiffure a connu et continue de connaître de profonds bouleversements, sous l'impact de différents facteurs :

- une stagnation du pouvoir d'achat et une évolution du comportement économique des ménages, induisant pour les salons de coiffure une nécessité de bien définir leur concept et de se positionner de manière appropriée par rapport à leur clientèle,
- une évolution de la réglementation liée aux produits capillaires,
- une évolution de la réglementation liée à l'entreprise,
- une évolution de la démographie des professionnels de la coiffure avec un nombre important de départs à anticiper du côté des chefs d'entreprise,
- une évolution technique des produits capillaires pouvant parfois être à l'origine de nouveaux concepts de salons,
- une évolution des attentes et comportements des consommateurs.

Une partie des entreprises cherche à développer de nouveaux services en réponse à la pression concurrentielle, mais leur mise en place n'est pas toujours aisée.

De ce fait, il paraît nécessaire de renforcer l'acquisition de compétences techniques solides et de compétences en matière de relation client pour les publics préparant le CAP.

Activités visées :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un professionnel qualifié dans :

- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- l'accueil de la clientèle ;
- le conseil et la vente de service et de produits.

Il gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise.

Compétences attestées :

Réaliser des prestations de coiffure

- Élaborer un diagnostic
- Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire
- Réaliser des techniques de base de coiffure : - Coupe (femme, homme) - Couleur (coloration* et effet de couleur*) - Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable* par enroulage, coiffage)

*Exécuter sans concevoir

Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

- Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous
- Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
- Contribuer à l'activité de l'entreprise

Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique Français

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)

- Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F)
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)

Histoire-géographie et Enseignement moral et civique

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

Mathématiques – Physique-chimie

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés

Education physique et sportive

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

Langues vivantes

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

- Comprendre la langue orale
- Comprendre un document écrit
- S'exprimer à l'écrit
- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Bloc facultatif Arts appliqués et cultures artistiques

- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la V.A.E.

Blocs de compétences

RNCP34670BC01 - Réaliser des prestations de coiffure

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Élaborer un diagnostic- Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire- Réaliser des techniques de base de coiffure : - Coupe (femme, homme) - Couleur (coloration* et effet de couleur*) - Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable* par enroulage, coiffage) <p>*exécuter sans concevoir</p>	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) :Contrôle en cours de formation (CCF)</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ;</p> <p>Candidats individuels : Ponctuel pratique et écrit</p>

RNCP34670BC02 - Établir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous- Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires- Contribuer à l'activité de l'entreprise	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ;</p> <p>Candidats individuels : Ponctuel oral</p>

RNCP34670BC03 - Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Français - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)</p> <ul style="list-style-type: none">- Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F)- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) <p>Histoire-géographie-enseignement moral et civique -</p> <p>Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)</p> <p>- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)</p>	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) :CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ;</p> <p>Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel écrit et oral</p>

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC) 	

RNCP34670BC04 - Mathématiques – Physique- chimie

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance : Candidats individuels : Ponctuel écrit</p>

RNCP34670BC05 - Éducation physique et sportive

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) : Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel</p>

RNCP34670BC06 - Langues vivantes étrangères

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale - Comprendre un document écrit - S'exprimer à l'écrit - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel écrit et oral</p>

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel écrit</p>

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design - Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé - Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques - Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design - Consolider une proposition - Présenter graphiquement ou en volume une intention - Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design 	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) ; Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Ponctuel écrit</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) ; Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) ; Formation professionnelle continue (Établissements privés) ; Enseignement à distance ; Candidats individuels : Ponctuel écrit</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure exerce son activité, en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants :

- tout type d'entreprises de coiffure (salons de coiffure, salons itinérants, entreprises de coiffure à domicile, entreprises liées au secteur de la coiffure) ;
- secteur du spectacle et de la mode ;
- établissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées (centre d'esthétique, de thalassothérapie, établissements de tourisme et de loisirs, de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées).

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure exerce les fonctions de :

- Coiffeur/Coiffeuse

Code(s) ROME :

D1202 - Coiffure

Références juridiques des réglementations d'activité :

Article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996

Article 1 du décret n° 98-246 du 2 avril 1998

Décret n° 98-848 du 21 septembre 1998 fixant les conditions d'usage professionnel de produits renfermant de l'acide thioglycolique, ses sels ou ses esters

Décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

-

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	O ui	N o n	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.

Voie d'accès à la certification	O ui	N o n	Composition des jurys
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.
Par candidature individuelle	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.
Par expérience	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Art. D337-1 à D337-25-1 du Code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
03/07/2019	Arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « Métiers de la coiffure » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance NOR: MENE1916521A 1ère session - 2021 Dernière session CAP "coiffure" - 2020 (fiche RNCP5364)

Date de publication de la fiche	19-06-2020
Date de début des parcours certifiants	01-09-2019
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2024

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

lien ONISEP <http://www.onisep.fr>

lien Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038716231&categorieLien=id>

lien Eduscol

<https://eduscol.education.fr/pid23236-cid47637/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap.html>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP5364</u>	CAP - Coiffure

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

